© Drogues Info Service - 6 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Voisin fumeur, enfant.

Par Profil supprimé Postée le 22/12/2019 21:54

Bonjour,

J'ai effectué une recherche et j'ai bien compris que l'odeur elle même n'est nocive en aucun point, malgré la gêne qu'elle peut procurer .

Par contre, j'ai une fille de 2ans et demi, et le fait de sentir cette odeur en permanence, aura forcément un impact sur son cerveau, qui va provoquer une accoutumance à l'odeur, et de fait quand elle sera adolescente une probabilité accrue de se mettre à fumer, car son cerveau reconnaitra inconsciemment l'odeur en faisant lien avec son développement.

Donc pour moi, même si il n'y a pas de risque immédiat, il y a clairement un impact non négligeable plus tard.

J'aimerais donc savoir quels sont les moyens d'action afin d’éviter cela, autre que déménager.
(j'ai déjà contacté le syndic qui a fait passé le message, mais rien n'a changé.)

Merci.

Mise en ligne le 24/12/2019

Bonjour,

Vous êtes inquiet.e pour votre fille de 2 ans et demi, vous craignez que parce qu'elle sent les odeurs de fumée de votre voisin, elle devienne fumeuse à l'adolescence. Vous ne précisez pas s'il s'agit de fumée de tabac ou de cannabis.
Il semble qu'il n'y ait pas d'étude qui démontre que la consommation du voisinage d'un enfant puisse avoir un impact sur les consommations de l'adolescent plus tard. Les études portent davantage sur la consommation des parents et le contexte éducatif. Nous n'avons pas non plus connaissance d'études portant sur l'influence de l'odeur sur l'entourage.
Les problèmes de voisinage ne sont pas simples à résoudre. Votre syndic peut éventuellement faire une relance et vous pouvez de votre côté, tenter d'expliquer à votre voisin les désagréments causés par la fumée.

Cordialement.